

# Commission Locale de l'Eau du 23 septembre 2025

## Compte-rendu

NOM	Prénom	Organisme	Emargement	Donne mandat à	Vote	Inscrits
<b>Collège des Elus</b>						
BAILLEUL	Alain	Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe	Présent		1	1
BERTEIN	Gabriel	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
BRICOUT	Damien	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Excusé	Michel SEROUX	1	1
CARTON	Philippe	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Présent		1	1
COEUGNET	Patrick	Association Départementale des Maires du Nord	Présent		1	1
DESAILLY	Jean-Michel	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais				1
FLEURBAEY	Gérard	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Excusé	Philippe CARTON	1	1
FONTAINE	Jean-Paul	VP Douaisis Agglo	Excusé	Francis FUSTIN	1	1
FUSTIN	Francis	Association Départementale des Maires du Nord	Présent		1	1
GEORGET	Pierre	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Excusé	Sylvie JONIAUX	1	1
HEMERY	Pascal	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
HERBAUT	Pierre	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
JONIAUX	Sylvie	Communauté de Communes Osartis-Marquion	Présente		1	1
LEBLANC	Jean-Paul	Syndicat mixte du SCoT de l'Arrageois	Excusé	Thierry SPAS	1	1
LEMAIRE	Patrick	Communauté urbaine d'Arras	Présent		1	1
MATHISSART	Michel	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Présent		1	1
MERLIER-LEQUETTE	Sophie	Conseil Régional Hauts-de-France	Présente		1	1
NOREZ	Eric	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
NORMAND	Arnold	Communauté urbaine d'Arras	Présent		1	1
PUCHOIS	Jean-Pierre	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais				1
RAOULT	Paul	NOREADE SIDEN SIAN	Excusé	Sylvie JONIAUX	1	1
SANCHEZ	Caroline	Conseil Départemental du Nord	Excusée			1
SEROUX	Michel	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
SPAS	Thierry	Communauté urbaine d'Arras	Présent		1	1
TETU	Harold	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
VICTOR	Claudine	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présente		1	1
				<b>Sous-total</b>	<b>23</b>	<b>26</b>

NOM	Prénom	Organisme		Donne mandat à	Vote	Inscrits
<b>Collège des Usagers</b>						
BARBIER	Gérard	UFC-Que Choisir de l'Artois	Excusé	François CHEMIN	1	1
BEUGNET	Thierry	Association Sports et Loisirs	Excusé	Bernard DUHANEZ	1	1
CHEMIN	François	Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de-France	Présent		1	1
DE DIESBACH	Nicolas	Association Campagnes Vivantes	Présent		1	1
DE GUILLEBON DE RESNES	Christophe	Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas de Calais	Présent		1	1
DUHANEZ	Bernard	FDAAPPMA du Pas-de-Calais	Présent		1	1
DUMARQUEZ	Francis	Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France				1
FOURNIER	Xavier	Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais	Excusé	M. de GUILLEBON	1	1
GAUBERT	Prisca	VEOLIA Eau	Présente		1	1
ROHART	Louis-André	Syndicat des pisciculteurs Hauts-de-France	Excusé	M. de GUILLEBON	1	1
SENECAUT	Pierre	Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais	Excusé			1
SENECAUT	Georges	Association Nord Nature Environnement	Excusé			1
				<b>Sous-total</b>	<b>9</b>	<b>12</b>
<b>Collège de l'Etat</b>						
ANQUEZ	Benoit	DDTM du Pas-de-Calais	Présent		1	1
TOUVET	Laurent	Préfet du Pas-de-Calais	Excusé	Benoit ANQUEZ	1	1
DELANNOY	Gérald	Voies Navigables de France du Nord-Pas de Calais	Présent		1	1
GAUME	Bertrand	Préfet du Nord, Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie	Excusé	Jean-Philippe KARPINSKI	1	1
PASQUET	Stéphanie	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente			0
KARPINSKI	Jean-Philippe	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent		1	1
LEJEUNE	Laurent	DREAL Hauts-de-France	Présent	Jean-Philippe KARPINSKI	1	1
VALLET	Benoit	Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France	Excusé	Benoit ANQUEZ	1	1
				<b>Sous-total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
				<b>TOTAL 3 collèges</b>	<b>39</b>	<b>45</b>
<b>Invités</b>						
BERNARD	Thierry	Panel citoyen	Présent		1	
BREBION	Valérie	Panel citoyen	Présente		1	
COGNON	Alexandre	Panel citoyen				
DELASSUS	Francis	Panel citoyen	Présent		1	
DELFORGE	Jacques	Panel citoyen				
DURBISE	Denis	Panel citoyen				
FORT	Michèle	Panel citoyen				
GARIN	Daniel	Panel citoyen				
LE GENTIL	Nadège	Panel citoyen	Présente		1	
LEFLON	Bernard	Panel citoyen	Présent		1	
VENDEVILLE	Raymond	Panel citoyen				
WAILLY	Frédérique	Panel citoyen	Présente		1	
MANO	Christophe	Communauté urbaine d'Arras	Présent		1	
FLEURQUIN	Coralie	SAGE Scarpe amont	Présente		1	
				<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	

## **Ordre du jour**

- Accueil des nouveaux membres
- Adoption du compte-rendu du 17 juin 2025
- Actualités
- Election du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
- Actualisation des règles de fonctionnement de la CLE
- Adoption du pacte de gouvernance

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

Par arrêté préfectoral en date du 06 août 2025, la CLE a été renouvelée pour 6 ans jusqu'au 05/08/2031. Les membres de la CLE conserveront leur siège tant qu'ils conserveront le mandat pour lequel ils ont été nommés à la CLE, indépendamment du calendrier électoral municipal, départemental ou régional.

M. SPAS propose un tour de table pour que chacun se présente. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres :

- Collège des élus
  - Francis FUSTIN, maire de Gœulzin
  - Jean-Paul LEBLANC, Syndicat mixte du SCoT de l'Arrageois
  - Caroline SANCHEZ, Conseil départemental du Nord
  - Harold TETU, maire de Bailleulval
- Collège des usagers
  - François CHEMIN, Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France
  - Nicolas DE DIESBACH, Association Campagnes vivantes
  - Pierre SENECAUT, Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais.

Le PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) et le règlement du SAGE ont été remis aux nouveaux membres. L'ensemble des documents du SAGE est disponible sur le site internet de la Communauté urbaine d'Arras à l'adresse <https://www.grandarras.fr/le-sage-scarpe-amont>

## **1 Adoption du compte-rendu du 17 juin 2025**

Il a été diffusé le 30 juin 2025 et n'a pas appelé de remarque.  
Le compte-rendu est adopté.

## **2 Actualités**

### **2.1 Rencontre nationale des Réseaux Rivières 2025**

Animées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les rencontres nationales des Réseaux Rivières se sont tenues du 15 au 17 septembre à Arras. Cet évènement est destiné aux techniciens GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

M. SPAS a trouvé ces 3 jours très intéressants :

- témoignages et partages d'expérience à Artois Expo
- visites sur le bassin Artois-Picardie et notamment à Marœuil (passe à poissons et marais) et au Pré à Achicourt (gestion conservatoire de milieux humides).

En conclusion, la rivière est un concentré de biodiversité. Or, à mesure que la biodiversité disparaît dans la Nature, elle disparaît dans nos esprits : c'est l'amnésie environnementale. Nous avons complètement oublié que les rivières sont un monde vivant et non pas une surface. Ces milieux ont besoin d'un espace de bon fonctionnement pour vivre et nous protéger. Il faut donc restaurer le parapluie des risques en prenant en compte les solutions fondées sur la nature et les services écosystémiques. Faire savoir ce qu'il y a sous la surface et rendre vivants nos cours d'eau, c'est ainsi que la GEMA sera au service du PI.

## 2.2 Rencontre des Présidents de CLE du bassin Artois-Picardie

A l'initiative de l'ACLEBE et en présence de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB), les Présidents de CLE du bassin et leur coordinateur se sont réunis le 18 septembre à la Citadelle d'Arras.

L'objectif était de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour :

- Renforcer les échanges entre les Présidents de CLE
- Aller vers une représentation commune et reconnue.

La majorité des Présidents de CLE d'Artois-Picardie s'est prononcée pour la création d'une association.

## 2.3 Conférence des Présidents de CLE du bassin Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau réunit les Présidents de CLE le 26 septembre en présence du Préfet coordonnateur de bassin. L'ordre du jour est le suivant :

- Amélioration de la gouvernance : comment mieux associer les CLE, comment être davantage reconnu et entendu
- Sobriété : comment atteindre les objectifs dans chaque territoire de SAGE ? Comment se coordonner en inter-SAGE ?

## 2.4 Conférence Nationale de l'Eau

Chacun peut participer et contribuer pour construire ensemble une politique de l'eau à la hauteur des enjeux :

- Par écrit sur <https://forms.gle/dUyHVdJd2mpusg3Y9>
- Lors de la 7<sup>ème</sup> académie de l'eau, le 16 octobre à Arras, sur le thème « L'eau à tout prix : doit-on réinventer le financement des politiques de l'eau ? »

## 2.5 Comité Ressource en Eau du 19 septembre

Le diaporama présenté par M. ANQUEZ est joint au présent compte-rendu.

Le bassin versant de la Scarpe amont n'est pas concerné par une situation de sécheresse. Nous sommes dans une situation légèrement déficitaire. Un bon rechargeement des nappes cet hiver permettrait de bien démarrer la saison prochaine.

## 2.6 Congrès National des Elus de Bassin

La structure porteuse du SAGE a adhéré à l'ANEBC, Association Nationale des Elus de Bassin, cette année. Le congrès a lieu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre à Marseille. M. SPAS y participe. Le changement climatique est au cœur du programme :

- La gestion globale de l'eau au cœur des décisions d'aménagement
- Le financement de la politique de l'eau à la hauteur des enjeux du changement climatique
- Penser l'eau sous toutes ses formes pour mieux décider.

## 2.7 Balad'Eau, le podcast de la Scarpe amont

L'épisode 3 est disponible depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il présente les superpouvoirs de la haie, à travers 3 intervenants :

- Association Chemins en campagne
- Réseau Haies Hauts-de-France
- Les Planteurs Volontaires.

L'épisode 4 sur le non-labour paraîtra en octobre. Pour illustrer ce numéro et pour mettre en lumière, le travail important réalisé par les membres du panel citoyen, le temps sensible de l'épisode 4 est diffusé en séance. Il s'agit d'un conte, intitulé *Gilbert le ver de terre*, créé pour l'occasion par Thierry BERNARD.

Tous les épisodes sont sur vos plateformes (Deezer, Spotify...) ou sur  
<https://www.spreaker.com/podcast/balad-eau--6519942>

## 2.8 Etude quantitative sur les volumes prélevables, dite HMUC

Le diaporama présenté par Mme FLEURQUIN est joint au présent compte-rendu.

Afin de déterminer les débits biologiques nécessaires au bon fonctionnement de la vie aquatique et humide, une campagne de terrain sera menée sur les trois cours d'eau du bassin versant :

- le Gy (à Gouves et Agnez les Duisans)
- le Crichon (à Agny)
- la Scarpe rivière (à Mont Saint Eloi et Maroeuil).

Lors des mesures, deux personnes interviennent : l'une sur la berge et l'autre dans le cours d'eau. 15 mesures sont réalisées sur une station, à l'aide d'une mire télescopique, d'un télémètre laser et d'un courantomètre. Les paramètres mesurés sont :

- la hauteur d'eau
- la largeur mouillée du cours d'eau
- la taille du substrat.

Deux campagnes seront programmées en fonction des conditions météorologiques :

- Automne 2025 : campagne de mesures de basses eaux
- Début 2026 : campagne de mesures de hautes eaux.

### 3    **Elections**

#### 3.1    Election du Président

Par arrêté préfectoral en date du 06 août 2025, la CLE a été renouvelée pour 6 ans jusqu'au 05/08/2031. Il convient donc de procéder à l'élection du Président et du Bureau. M. SPAS cède la présidence de la séance à M. SEROUX, en sa qualité de doyen du collège des élus pour procéder au vote.

M. SEROUX indique que le secrétariat de la CLE a reçu la candidature de M. SPAS. Il demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas.

M. SEROUX demande à M. SPAS s'il souhaite s'exprimer avant le vote.

M. SPAS tient à remercier les membres du Bureau qui l'ont soutenu pendant son mandat. Un travail important a été réalisé et a permis l'approbation du SAGE. Il informe les membres de la CLE du fait qu'il ne sera pas candidat aux prochaines municipales. Il présente donc sa candidature à la présidence de la CLE pour 6 mois, le temps éventuellement de trouver un candidat à sa succession et de passer le témoin pour les enjeux à venir :

- mettre en œuvre le pacte de gouvernance
- créer la structure de bassin.

M. SEROUX propose aux membres du collège des élus de procéder au vote à main levée. Il n'y a pas d'objection.

M. SEROUX propose la candidature de M. SPAS à la présidence de la CLE.

#### **Vote du collège des élus**

Abstention : 0/23                      Contre : 0/23                      Pour : 23/23

⇒ **M. SPAS est élu président de la CLE.** Il remercie les membres de la CLE pour leur confiance.

#### 3.2    Désignation des Vice-Présidents

M. SPAS indique que selon les règles de fonctionnement de la CLE, le Président de la CLE désigne les Présidents des Commissions thématiques après avis de la CLE. Les Présidents de Commissions thématiques sont nommés Vice-Présidents de la CLE.

En cohérence avec les enjeux du bassin versant et dans la continuité de l'existant, il souhaite maintenir les 4 commissions en place en espérant qu'elles puissent se réunir courant 2026 :

- Commission Gestion et protection de la ressource en eau
- Commission Gestion de l'érosion et des inondations
- Commission Préservation et valorisation des milieux naturels
- Commission Multi-usages de l'eau.

Pour une représentation harmonieuse entre les différents collèges, M. SPAS propose que les trois premières commissions soient présidées par un élu et que la commission Multi-usages de l'eau soit naturellement présidée par un membre du collège des usagers.

Pour une représentation équilibrée des territoires, il aimera confier :

- La commission « Gestion et protection de la ressource en eau » à Patrick LEMAIRE, représentant de la Communauté urbaine d'Arras à la CLE.  
Cette nomination est de plus cohérente avec sa Vice-Présidence à la CUA.
- La commission « Gestion de l'érosion et des inondations » à Jean-Paul FONTAINE, représentant de Douaisis Agglo.  
Cette nomination est complètement cohérente avec les enjeux de solidarité amontaval à opérer entre l'Artois et le Douaisis et d'échange entre les CLE de la Scarpe amont et de la Scarpe aval au sein de l'ACLEBE.
- La commission « Préservation et valorisation des milieux naturels » à Philippe CARTON, représentant des Campagnes de l'Artois.

Enfin, il confiera la commission « Multi-usages de l'eau » à Gérard BARBIER, en sa qualité de représentant des consommateurs.

**Avant de solliciter l'avis des membres du collège des élus**, M. SPAS indique que MM. LEMAIRE, FONTAINE et CARTON ont confirmé leur engagement à ses côtés, si cette proposition recueille l'assentiment de la CLE.

Avant de procéder au vote, le président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Il propose aux membres du collège des élus de procéder au vote, par liste, à main levée. Il n'y a pas d'objection.

M. SPAS propose les candidatures précitées.

#### **Avis du collège des élus**

Abstention : 0/23                      Contre : 0/23                      Pour : 23/23  
⇒ **M. LEMAIRE, FONTAINE et CARTON sont désignés Vice-Présidents de la CLE.**

M. SPAS les félicite et les remercie de poursuivre le travail à ses côtés.

**En ce qui concerne la Commission « Multi-usages de l'eau »,** le président indique que M. BARBIER passera le témoin à un autre représentant de l'UFC-Que choisir en mars prochain. Il demande aux membres du collège des usagers s'ils souhaitent s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

M. SPAS propose aux membres du collège des usagers de procéder au vote à main levée. Il n'y a pas d'objection. Il propose la candidature de M. BARBIER à la présidence de la commission « Multi-usages de l'eau ».

#### **Avis du collège des usagers**

Abstention : 0/9                      Contre : 0/9                      Pour : 9/9  
⇒ **M. BARBIER est désigné Vice-Présidents de la CLE.**

### 3.3 Election du Bureau

Selon les règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est composé comme suit :

- le Président de la CLE
  - six membres du collège des élus, dont les Présidents de Commissions thématiques
  - trois membres du collège des usagers, dont les Présidents de Commissions thématiques
  - trois membres au plus du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

La désignation des membres de chaque collège est définie par le collège correspondant et par le Préfet pour ce qui concerne les services de l'Etat et les établissements publics.

## Le Bureau :

- assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE
  - élabore les cahiers des charges des différentes études nécessaires à l'élaboration, au fonctionnement du SAGE et à une meilleure connaissance de la gestion de l'eau
  - synthétise les travaux des différentes commissions thématiques
  - instruit les demandes d'avis adressés à la CLE.

**Pour le collège des élus**, le secrétariat de la CLE a reçu les candidatures suivantes :

- Sylvie JONIAUX, Communauté de Communes Osartis Marquion
  - Michel SEROUX, Maire de Haute-Avesnes
  - Alain BAILLEUL, Syndicat des eaux du Gy et de la Scarpe.

Ces candidatures sont :

- D'une part, dans la continuité du mandat précédent pour poursuivre le travail engagé jusqu'aux élections municipales de 2026
  - D'autre part, représentatives de l'organisation administrative du bassin versant en intégrant
    - o M. Seroux, Président des Campagnes de l'Artois, au-delà de son mandat de Maire au sein de la CLE
    - o Osartis-Marquion, en la personne de Mme JONIAUX
    - o Les syndicats des eaux, en la personne de M. BAILLEUL.

M. SPAS demande aux membres du collège des élus s'il y a d'autres candidats pour intégrer le Bureau de la CLE. Ce n'est pas le cas. Avant de procéder au vote, il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le président de la CLE propose aux membres du collège des élus de procéder au vote, par liste, à main levée. Il n'y a pas d'objection.

M. SPAS propose les candidatures précitées.

## **Vote du collège des élus**

Abstention : 0/23 Contre : 0/23 Pour : 23/23

Contre . 0/23

Foul . 23/23

⇒ Mme JONIAUX, MM. SEROUX et BAILLEUL sont élus au Bureau.

M. SPAS les félicite pour leur reconduction et les remercie pour leur engagement à ses côtés.

**Pour le collège des usagers**, le choix des membres du Bureau a, jusqu'à présent, été guidé par les enjeux du bassin versant. Le Bureau était ainsi ouvert :

- A la profession agricole, avec le représentant de la Chambre d'agriculture
- Aux acteurs de l'environnement, avec le représentant de Nord Nature.

Le secrétariat de la CLE a reçu les candidatures de :

- Christophe DE GUILLEBON DE RESNES pour la Chambre d'agriculture
- Georges SENECAUT pour Nord Nature.

M. SPAS demande aux membres du collège des usagers s'il y a d'autres candidats pour intégrer le Bureau de la CLE. Ce n'est pas le cas. Avant de procéder au vote, **il** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le président propose aux membres du collège des usagers de procéder au vote, par liste, à main levée. Il n'y a pas d'objection. M. SPAS propose les candidatures précitées.

#### **Vote du collège des usagers**

Abstention : 0/9                      Contre : 0/9                      Pour : 9/9

⇒ **MM. DE GUILLEBON et SENECAUT sont élus au Bureau.**

M. SPAS les félicite.

**Pour le collège de l'Etat**, les membres du Bureau étaient :

- L'Agence de l'Eau Artois Picardie
- La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Pas-de-Calais
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

M. SPAS demande à M. ANQUEZ si le Préfet souhaite des évolutions. Il n'en a pas fait part.

M. SPAS informe les membres du Bureau que la prochaine réunion, préparatoire à la CLE de février, est programmée **mardi 20 janvier à 14h30 au siège de la Communauté urbaine d'Arras**.

## **4 Actualisation des règles de fonctionnement de la CLE**

Le décret du 2 décembre 2024 relatif à la modernisation des SAGE ajuste les dispositions du code de l'environnement dans l'objectif de prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas et dans le fonctionnement des commissions locales de l'eau. Il induit donc une actualisation des règles de fonctionnement de la CLE qui avaient été établies à sa création en 2012.

Mme FLEURQUIN présente les évolutions à l'aide du diaporama joint.

M. SPAS pense qu'il serait judicieux que l'application de l'article 7 relatif aux absences répétées fasse l'objet d'une discussion en Bureau avant sa mise en œuvre éventuelle.

M. COEUGNET demande si, pour les communes du Nord, c'est le Préfet du Pas-de-Calais ou le Préfet du Nord qui décide. M. ANQUEZ répond que c'est le Préfet du Pas-de-Calais qui est désigné coordonnateur de la procédure du SAGE Scarpe amont. Les Maires du Nord qui siègent à la CLE ont par ailleurs été désignés par l'association des Maires du Nord.

### **Vote pour l'adoption des règles de fonctionnement**

Abstention : 0/39      Contre : 0/39      Pour : 39/39

⇒ **Le règlement intérieur est adopté.**

## **5 Adoption du pacte de gouvernance**

Mme FLEURQUIN présente le pacte de gouvernance de la Scarpe amont à l'aide du diaporama joint.

Lors de la séance du 17 juin dernier, la CLE a validé le scénario « Moyens cohérents avec les 14 autres SAGE du bassin Artois-Picardie » correspondant à 1,6 ETP dédiés au SAGE Scarpe amont et 0,2 ETP pour la direction de la structure porteuse.

Ces moyens correspondent à 228 jours travaillés par an pour 1 ETP et sont répartis en quatre lots dans le pacte de gouvernance :

- La gouvernance locale des instances
- La communication et la sensibilisation
- La mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- L'émergence d'un contrat de masse d'eau
- L'encadrement du projet.

Pour la mise en œuvre du PAGD, la feuille de route 2026-2027 cible 8 actions prioritaires sur la période.

### **Disposition 4.4 : Améliorer les connaissances sur la ressource en conduisant l'étude quantitative sur les volumes prélevables, dite HMUC**

La cellule d'animation du SAGE a pour mission de :

- coordonner les prestations externalisées (assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à ANTEA, étude confiée à SUEZ) ainsi que les contributions partenariales (modélisation avec le BRGM et l'Agence) dans le cadre des comités technique et de pilotage
- assurer l'interface entre les intervenants et les territoires : campagnes de terrain, information des riverains...
- assurer le suivi administratif et financier des prestations externalisées, notamment auprès des co-financeurs (Agence et Région).

### **Disposition 22.2 : Porter et animer le SAGE en phase de mise en œuvre**

La CLE a choisi sa structure porteuse le 1<sup>er</sup> avril 2025 : elle souhaite que la mise en œuvre du SAGE soit assurée par un syndicat mixte.

La cellule d'animation du SAGE a donc pour mission de faciliter, avec le soutien de la structure porteuse actuelle, la création de ce syndicat par les 4 EPCI du bassin versant. Il s'agit de préparer les statuts de la structure de bassin, son budget, de proposer les délibérations aux EPCI et d'animer les rencontres entre les 4 EPCI organisées à l'initiative de la structure porteuse actuelle.

La procédure de création sera lancée après les élections municipales de 2026.

### **Disposition 22.3 : Assurer une coordination inter-SAGE**

L'objectif est de veiller à la cohérence entre les SAGE.

Pour les SAGE des bassins limitrophes en aval, cette harmonisation est assurée au sein de l'Association des CLE du grand Bassin de l'Escaut (ACLEBE : Scarpe amont, Scarpe aval, Marque-Deûle, Escaut). Le secrétariat et la Présidence de l'ACLEBE sont assurés de manière tournante entre ses membres. Scarpe amont a passé le témoin à Scarpe aval en 2025.

Le sujet phare des années 2026 et 2027 sera la coordination des études HMUC.

Pour tous les SAGE du bassin Artois-Picardie, la transversalité est assurée dans le cadre des :

- Conférences des Présidents de CLE organisées par l'Agence
- Réunions d'animateurs organisées par l'Agence
- Rencontres des Présidents de CLE sous l'impulsion de l'ACLEBE

La structuration juridique de la coordination à l'échelle Artois-Picardie sera étudiée en 2026.

Pour les années 2026 et 2027, la cellule d'animation du SAGE Scarpe amont contribuera aux rencontres précitées.

### **Disposition 12.1 : Mieux connaître certains polluants et sources de pollution**

La CLE souhaite améliorer les connaissances sur l'origine des polluants azotés dans les eaux superficielles (ammonium, nitrites, azote). Pour ce faire, une étude spécifique (traçages) sera lancée par la structure porteuse du SAGE. En complément, une étude de la vitesse de transfert des nitrates vers les eaux souterraines sera réalisée.

La cellule d'animation du SAGE a pour mission de :

- Rédiger le cahier des charges de l'étude et suivre la procédure de mise en concurrence
- Elaborer les dossiers de subventions et solliciter les partenaires financiers
- Piloter l'étude
- Coordonner les actions « qualité » du bassin versant : veille sur les études des territoires (CARE de Méaulens, Aires d'alimentation de captage du syndicat du Gy et de la Scarpe) et communication.

Cette étude est estimée à 100 000 € HT. Les cofinancements prévisionnels sont de 50%.

Mme GAUBERT demande pourquoi on se limite aux paramètres azotés. M. KARPINSKI répond que l'azote est un des traceurs suivi pour aller chercher les sources de pollutions sur beaucoup d'autres paramètres. M. SPAS précise qu'elles sont reprises dans la disposition 12.1 : micropolluants, pollutions routières, hydrocarbures, pollutions médicamenteuses, microplastiques et perchlorates.

### **Disposition 6.1 : Cartographier les éléments paysagers de ralentissement des écoulements**

La méthodologie envisagée consiste en :

- Une pré-localisation par SIG à l'aide des bases de données existantes et d'orthophotographies
- Des inventaires de terrain complémentaires, collaboratifs ou en régie.

La cellule d'animation du SAGE a donc pour mission de :

- Rédiger le cahier des charges et suivre la procédure de mise en concurrence
- Elaborer les dossiers de subvention et solliciter les partenaires financiers
- Piloter la mission du prestataire
- Réaliser, faire réaliser et coordonner les inventaires de terrain complémentaires qui en découleront.

La pré-localisation est estimée à 30 000 € HT. Les cofinancements prévisionnels sont de 50%.

M. CHEMIN précise que l'école UniLaSalle Beauvais a réalisé un travail similaire dans le Ternois. Cette ressource peut donc éventuellement être sollicitée (programme PREVALTERA – contact : David.Grandgirard@unilasalle.fr).

M. DE GUILLEBON invite également à s'appuyer sur la DDTM dans le cadre des déclarations « politique agricole commune ». A titre informatif, il annonce qu'il a été nommé président de la commission « forêt et agroforesterie » à la chambre régionale d'agriculture.

#### **Disposition 14.3 : Préserver les réseaux de fossés**

Une pré-localisation SIG est jugée coûteuse et serait probablement décevante. La cellule d'animation du SAGE a donc pour mission d'élaborer une méthode collaborative, adaptée aux spécificités du territoire et à son écosystème d'acteurs, pour procéder à l'inventaire : projet pédagogique ? sciences participatives citoyennes ? autre à inventer ?

Il s'agira ensuite de piloter et coordonner cette démarche et d'animer son réseau de contributeurs.

M. CHEMIN évoque la méthodologie participative mise en place par le Conservatoire d'Espaces Naturels pour répertorier les mares. Elle est peut-être transposable dans ce cadre.

<https://groupemares.org/observer-les-mares>

Contact : Nathalie DELATRE n.delatre@cen-hautsdefrance.org

#### **Disposition 6.4 : Coordonner des programmes de lutte contre le risque érosif à l'échelle de petits bassins versants**

Afin de répondre aux besoins des EPCI qui ne veulent plus d'étude mais des actions et aux besoins des agriculteurs d'être soutenus, la méthodologie envisagée consiste en une approche opérationnelle de co-construction des aménagements antiérosifs avec les agriculteurs :

- La parole aux agriculteurs : quels sont les problèmes ? Que proposez-vous comme aménagement ?
- Mesurer l'abattement obtenu grâce au modèle sédimentaire
- Compléter les actions avec les agriculteurs pour obtenir l'abattement suffisant.

La cellule d'animation du SAGE a donc pour mission de :

- identifier un ou deux sous-bassins à enjeux avec des agriculteurs volontaires
- mener la démarche de dialogue territorial
- faire tourner le modèle sédimentaire
- co-élaborer le programme d'aménagement.

M. CHEMIN demande quelle serait la taille des sous-bassins : le Crinchon par exemple ou une taille inférieure ? Mme FLEURQUIN répond qu'il s'agirait de sous-bassins plus petits sur des sites pilotes à enjeux, où des agriculteurs volontaires sont identifiés.

#### **Disposition 8.1 : Mettre en place un outil de suivi de l'imperméabilisation des sols**

Le PAGD prévoit que la structure porteuse du SAGE, en collaboration avec les services d'aménagement du territoire et d'urbanisme, met en place un outil de suivi de l'imperméabilisation des sols sur le périmètre du SAGE. Le PAGD prévoit que cet outil est créé dans un délai de trois ans à compter de l'approbation du SAGE.

La cellule d'animation du SAGE a pour mission de :

- Recenser, qualifier et comparer les outils mis en place par les services d'urbanisme et les services de l'Etat
- Faire émerger les caractéristiques communes pouvant être mutualisées à l'échelle du bassin versant
- S'assurer de la disponibilité des données (origine, fréquence d'actualisation) à l'échelle du bassin versant
- Consolider un outil sur le périmètre du SAGE
- Renseigner l'outil de manière régulière
- Cordonner cet outil avec le tableau de bord du SAGE.

Mme PASQUET indique que le SCoT du grand Douaisis mène une étude importante sur la ressource en eau. Il a fait un gros travail sur la cartographie. Leur retour d'expérience serait peut-être intéressant.

Les résultats attendus et le calendrier pour chaque action ainsi que le chiffrage du pacte de gouvernance sont présentés à l'aide du diaporama joint.

M. KARPINSKI rappelle que l'Agence de l'Eau accompagne 15 territoires de SAGE et que ce soutien s'élève à 70% des coûts. Jusqu'à présent, la participation soutenait 15 postes d'animateurs de SAGE. Or, les Présidents de CLE demandaient plus de moyens au regard des objectifs ambitieux. Pour le programme d'intervention 2025-2030, l'Agence a donc proposé d'aller plus loin, en fixant un cadre entre la structure porteuse, la CLE et l'Agence avec des objectifs clairement établis. Ce contrat, appelé Pacte de gouvernance, vise avant tout à atteindre ensemble le bon état des masses d'eau.

En synthèse, l'Agence est d'accord pour financer si on obtient des résultats. La logique est identique pour les CARE, les contrats d'actions pour la ressource en eau.

Un bilan du pacte sera donc réalisé chaque année pour savoir où l'on en est.

M. MANO indique que les Présidents d'EPCI du bassin seront réunis prochainement pour la création du syndicat mixte. L'augmentation présentée ici à 0,88 € par habitant et par an, au lieu de 0,50 € aujourd'hui, correspond au renfort des moyens dans le cadre du pacte de gouvernance. Si on se projette avec le syndicat mixte, nous serons plus autour de 1,30 €/hab/an.

M. BERTEIN compare la temporalité des objectifs (2027) avec le temps de réponse des écosystèmes. Il lui semble important de préciser que les objectifs globaux doivent ensuite être déclinés par thème et par périmètre d'action plus précis (le Crinchon par exemple).

M. KARPINSKI précise que les objectifs globaux sur Artois-Picardie sont 50% des masses d'eau en bon état en 2027. Nous sommes en 2025 à 22%, il reste deux ans. Pour y aller franchement, l'Agence a mis en place, sur des masses d'eau prioritaires, les contrats de masses d'eau : 10 actions phares dans un laps de temps court (assainissement, érosion...) avec une majoration des cofinancements.

Pour les masses d'eau moins prioritaires, on ne lâche pas en agissant sur les principales pressions.

M. BAILLEUL trouve que l'on parle beaucoup des rivières. En ce qui le concerne, il est préoccupé par la qualité de l'eau des nappes phréatiques qui se dégrade toujours. Les DTMP (diagnostics territoriaux multi pressions) sont un travail conséquent. L'aire d'alimentation captage de Gouves-Montenescourt représente 1 000 ha ; le nombre d'exploitations est donc considérable. Le syndicat va lancer la démarche mais M. BAILLEUL est effrayé par l'ampleur de la tâche.

M. KARPINSKI confirme que l'on met beaucoup de responsabilité sur les collectivités :

- déterminer les aires d'alimentation de captage et leur vulnérabilité
  - réaliser les DTMP
  - mettre en place des actions préventives ou curatives
- car les collectivités ont des leviers pour adapter l'occupation du sol à la préservation de la ressource :

- assainissement
- urbanisme : ralentir, infiltrer
- animer le dialogue territorial avec les agriculteurs
  - o Projet alimentaire territorial
  - o Plan climat territorial
  - o CARE (Contrat d'Action pour la Ressource en Eau) : il y a trois ans, les collectivités disaient « c'est trop complexe et on ne peut pas tout faire peser sur nous ». Aujourd'hui, elles se lancent.

M. SEROUX estime que dans la réalité ça ne se passe pas aussi facilement : procédures administratives, contraintes de chacun, gestion du foncier, recherches d'accords entre les parties prenantes et notamment avec la profession agricole. Il aimerait pouvoir aller à l'essentiel. Il souhaite que ça avance et prendra en charge l'augmentation à 0,88 € puis à 1,20 €. Il demande où en est la création du syndicat mixte.

M. CHEMIN évoque les paiements pour services écosystémiques (PSE) : ils se développent dans certains territoires et peuvent répondre à la fois aux attentes sociétales et aux besoins des agriculteurs.

M. SPAS considère que les Commissions Locales de l'Eau, véritables parlements de l'eau, sont une gouvernance très vertueuse. Il déplore un problème de visions :

- D'un côté des élus de territoire, des techniciens de territoire, des EPCI pour qui les questions environnementales n'étaient pas forcément prioritaires devant l'emploi, la mobilité et le logement
- D'un autre côté, des Commissions Locales de l'Eau, sans aucune reconnaissance du fait qu'elles n'ont pas de personnalité juridique. C'est un combat quotidien pour faire reconnaître la CLE et ses décisions. C'est une des préoccupations de l'Association Nationale des Elus de Bassin.

De plus, deux mondes ont vécu longtemps à part l'un de l'autre : le monde agricole et les collectivités. La collectivité qu'il représente dispose d'une **vice-présidence à l'agriculture** depuis 2020 uniquement. Les agriculteurs sont représentés par la Chambre qui n'a pas forcément la culture de travailler avec les politiques et inversement.

Alors qu'il y a des passerelles à créer, des compréhensions à partager, on vit dans des préoccupations différentes, avec un parlement de l'eau qui n'est pas reconnu.

M. SEROUX répond que sa collectivité a pris les sujets agricoles à bras le corps depuis 2018 pour les réflexions préalables et depuis 2021 pour la prise de compétence érosion-ruissellement. Pour autant, discuter, négocier, motiver prend du temps.

En ce qui concerne la création du syndicat mixte, M. SPAS répond que ce qui relève de l'animatrice du SAGE est prêt :

- Les statuts
- Les propositions de clés de répartition
- Une proposition de budget à consolider avec la structure porteuse actuelle.

Le relais aux services de la Communauté urbaine est à prendre en compte.

M. SEROUX souhaite disposer d'un projet pour l'étudier dans sa collectivité. M. SPAS pourra relayer cette demande. Il y incite également les représentants de la Communauté urbaine à la CLE.

### **Vote pour l'adoption du pacte de gouvernance**

Abstention : 0/39      Contre : 0/39      Pour : 39/39

⇒ **Le pacte de gouvernance est adopté à l'unanimité.**

M. SPAS ajoute que la Communauté urbaine d'Arras, en sa qualité de structure porteuse signataire, délibérera sur le pacte de gouvernance lors du Conseil Communautaire de décembre. M. SEROUX informera son assemblée le 18 octobre.

## **6 A venir...**

La prochaine séance de la CLE aura lieu **mardi 03 février 2026 à 18h**.

Ordre du jour :

- Etude HMUC : point d'étape
- Rapport annuel 2025
- Bilan de mandat septembre 2016 – mars 2026
- Moment de convivialité

Le Comité technique HMUC se réunit le 14 octobre 2025 de 9h00 à 12h30 à la Citadelle. Il favorisera les échanges et croisera les regards entre les usages anthropiques et les besoins des milieux.

### **Volet Usages**

- Partage des hypothèses ajustées pour les usages actuels
- Présentation du bilan des usages
- Hypothèses de travail pour les usages futurs

### **Volet Milieux**

- Echanges sur les espèces cibles
- Présentation de la méthodologie relative aux débits biologiques
- Proposition de stations de définition des débits biologiques

L'ordre du jour étant épousé, la séance s'achève à 20h15.

## **Annexes au présent compte-rendu**

- Règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 23 septembre 2025
- Projet de pacte de gouvernance
  - o Adopté par la CLE le 23 septembre 2025
  - o Présenté au Conseil de la Communauté urbaine d'Arras le 18 décembre

Pour mémoire, l'ensemble des documents du SAGE est disponible sur le site internet de la Communauté urbaine d'Arras à l'adresse <https://www.grandarras.fr/le-sage-scarpe-amont>

# Commission Locale de l'Eau de la Scarpe amont

## 23 septembre 2025



1

### Ordre du jour

- Accueil des nouveaux membres
- Adoption du compte-rendu du 17 juin 2025
- Actualités
- Election du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
- Actualisation des règles de fonctionnement de la CLE
- Adoption du pacte de gouvernance

2

## Accueil des nouveaux membres



3

## Ont rejoint la CLE le 06 août 2025

### Collège des élus

Francis FUSTIN, maire de Gœulzin

Jean-Paul LEBLANC, Syndicat mixte du SCoT de l'Arrageois

Caroline SANCHEZ, Conseil départemental du Nord

Harold TETU, maire de Bailleulval

### Collège des usagers

François CHEMIN, Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France

Nicolas DE DIESBACH, Association Campagnes vivantes

Pierre SENECAUT, Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

La CLE (45 membres) est renouvelée pour 6 ans jusqu'au 05/08/2031.

4

## Adoption du compte-rendu du 17 juin 2025



5

## ACTUALITES



6

## Retour sur...



7

## Retour sur...

### La rencontre des Présidents de CLE du bassin Artois-Picardie du 18 septembre 2025

Organisée à l'initiative de l'ACLEBE  
(association des CLE du grand bassin de l'Escaut)

En présence de l'APPCB  
(Assemblée permanente des Présidents de CLE de Bretagne)

S'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour :

- Renforcer les échanges entre les Présidents de CLE
- Aller vers une représentation commune et reconnue



8

## Conférence nationale sur l'eau

**« L'eau dans nos territoires » : construisons ensemble une politique à la hauteur des enjeux !**

7 thématiques clés pour penser et agir



Le partage de la ressource



La gestion des risques  
(inondation et sécheresse)



La réduction des pollutions



L'accompagnement des collectivités  
compétentes



La gouvernance



Le financement et le prix  
de l'eau



La mobilisation du grand public

### 7<sup>ème</sup> Académie de l'eau

L'eau à tout prix : doit-on réinventer le financement des politiques de l'eau ?

Le 16 octobre à Arras (hôtel Mercure)

**Un appel à contributions : chacun peut participer, votre voix compte**

<https://forms.gle/dUyHVdJd2mpusg3Y9>

9

## Retour sur...

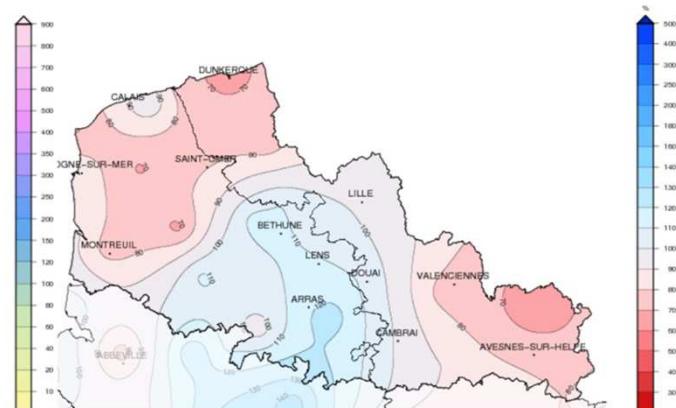
**Le Comité ressource en eau du 19 septembre 2025**

10

## ÉTAT DE LA SITUATION DE SÉCHERESSE DANS LE PAS-DE-CALAIS

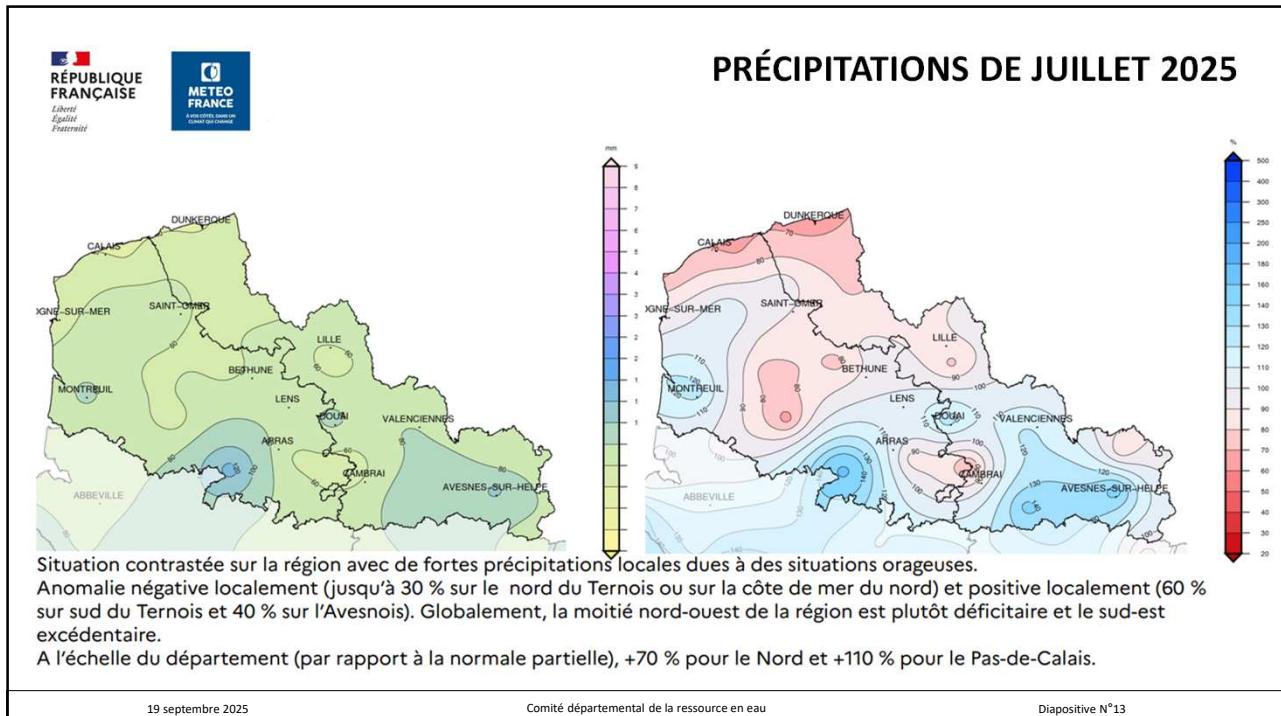
11

### PRÉCIPITATIONS DE JUIN 2025

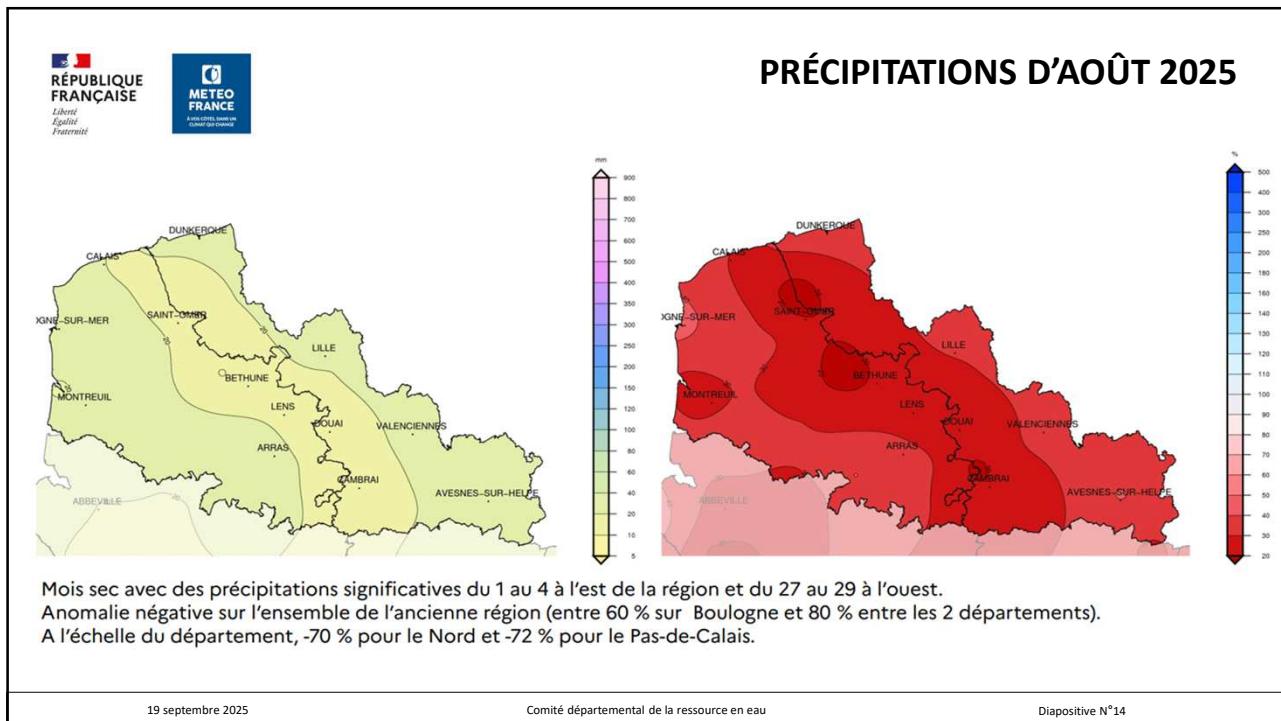


Précipitations globalement bien réparties sur les deux départements.  
Anomalie positive sur la partie centrale de l'ancienne région (jusqu'à +20 % sur l'Arrageois), déficit à l'ouest à l'est (jusqu'à -30 % sur le Dunkerquois et Avesnois)  
A l'échelle du département, -19 % pour le Nord et -7 % pour le Pas-de-Calais.

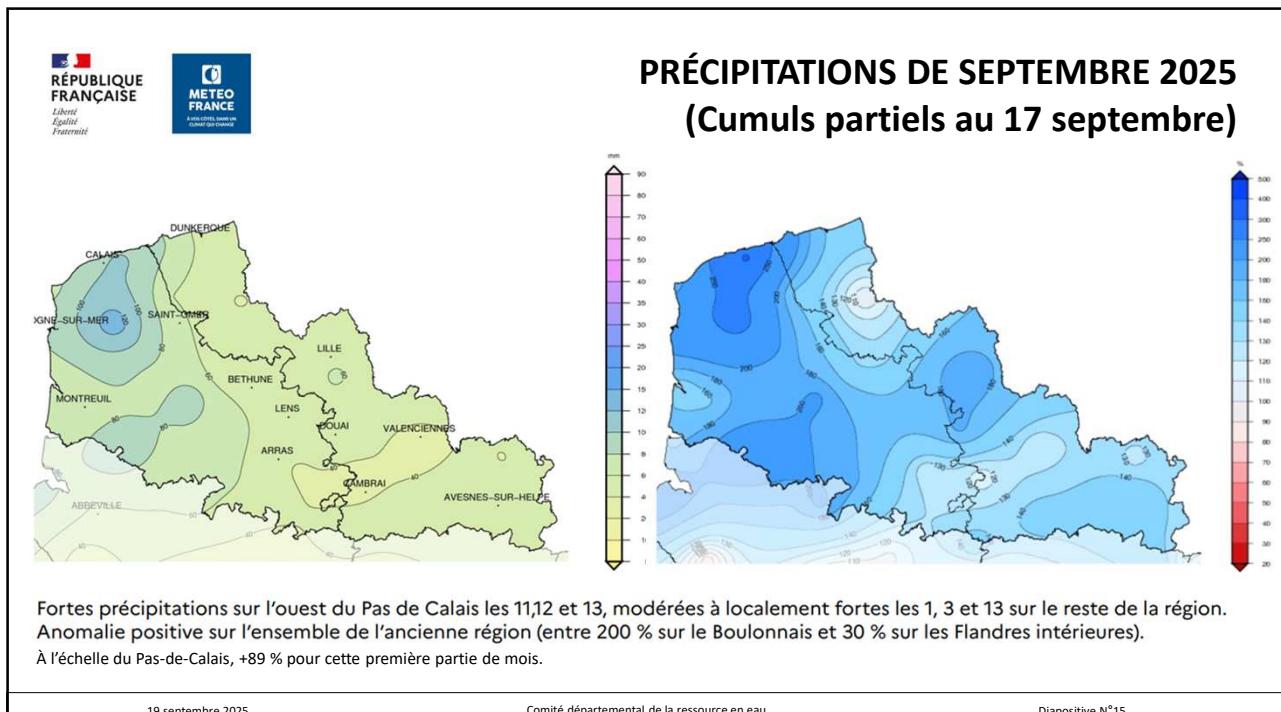
12



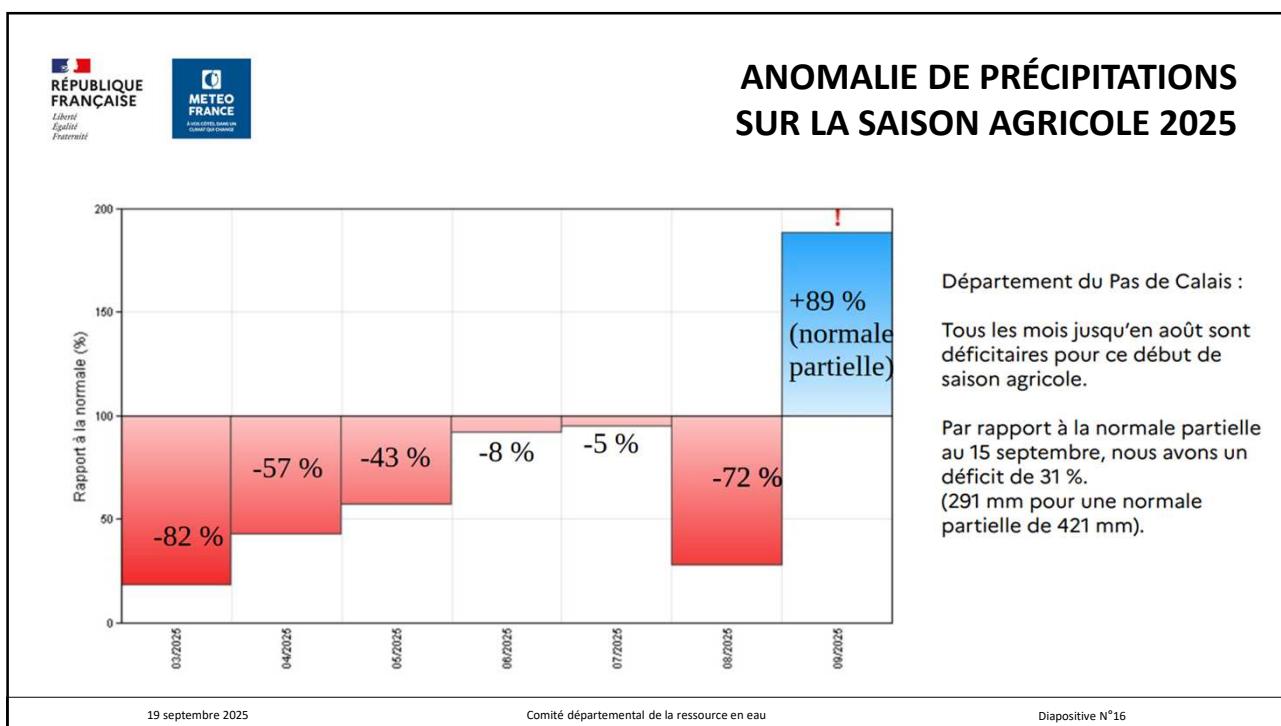
13



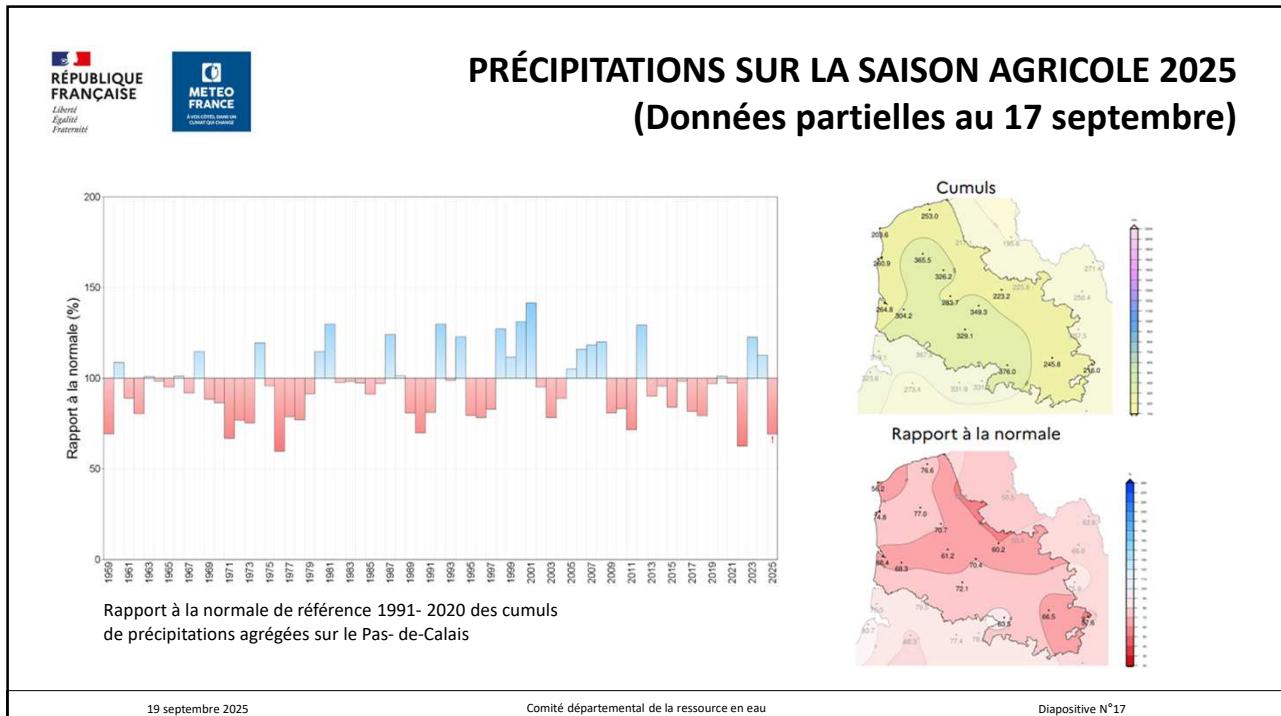
14



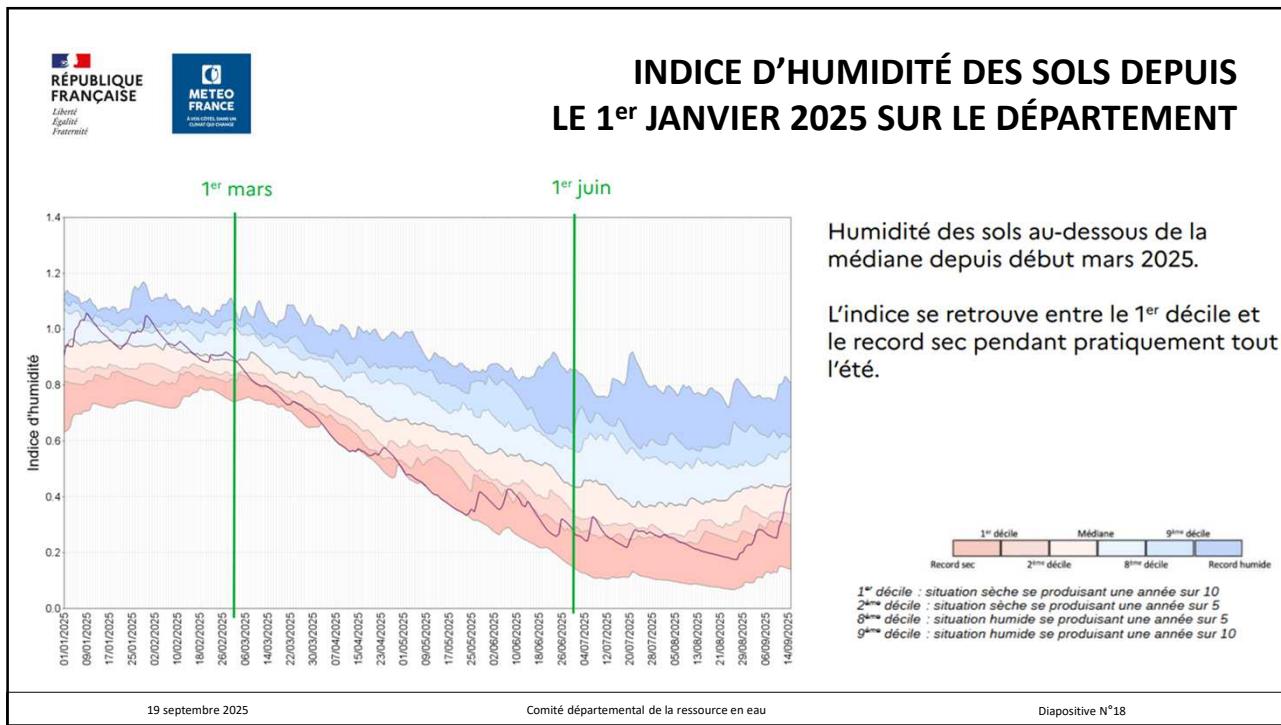
15



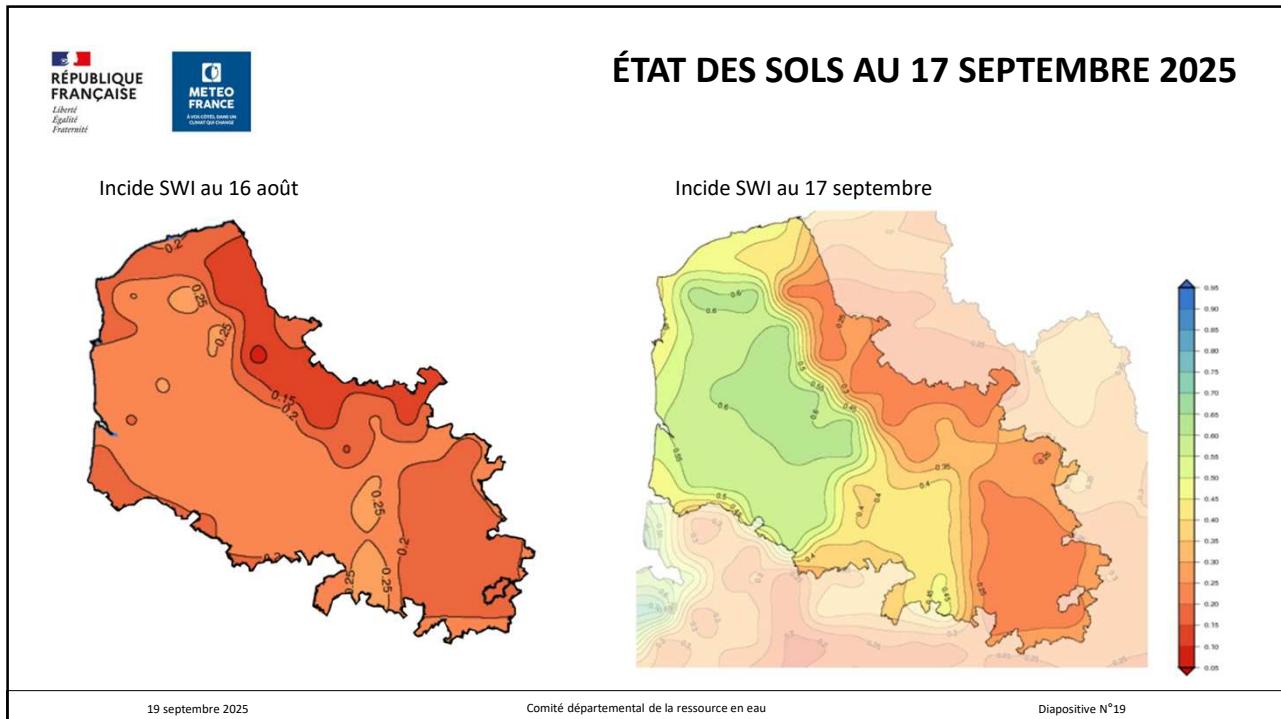
16



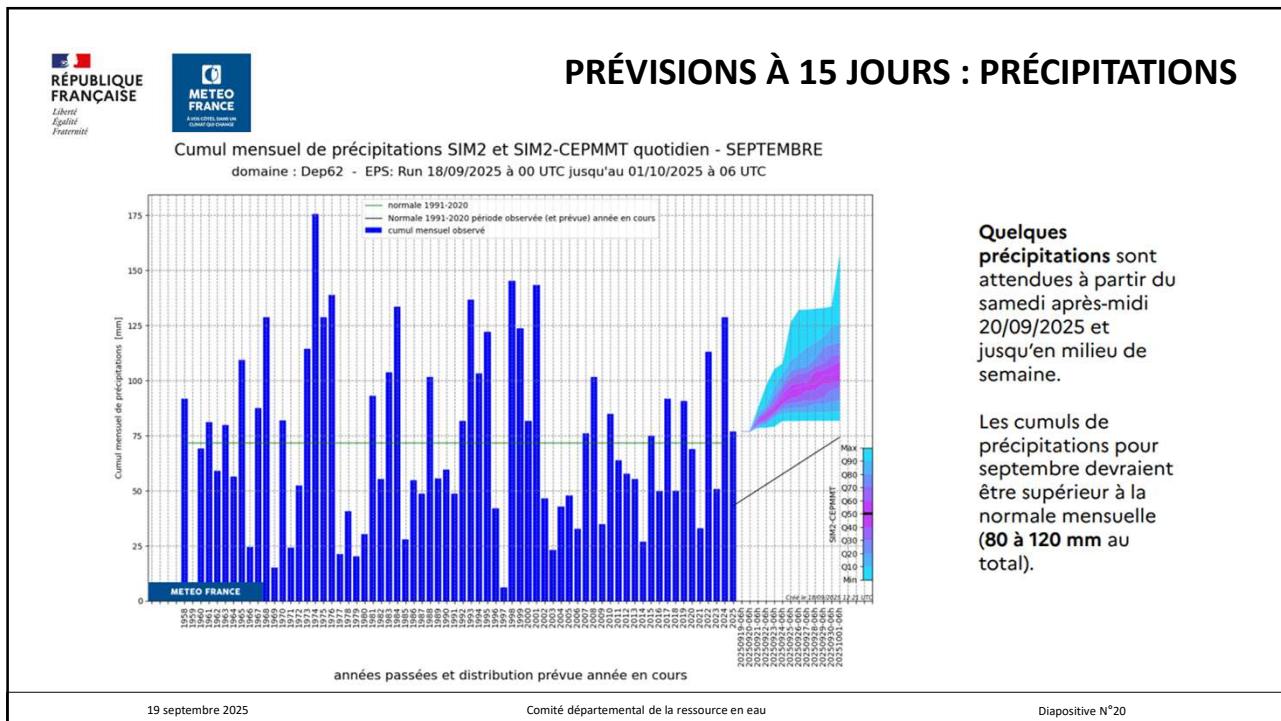
17



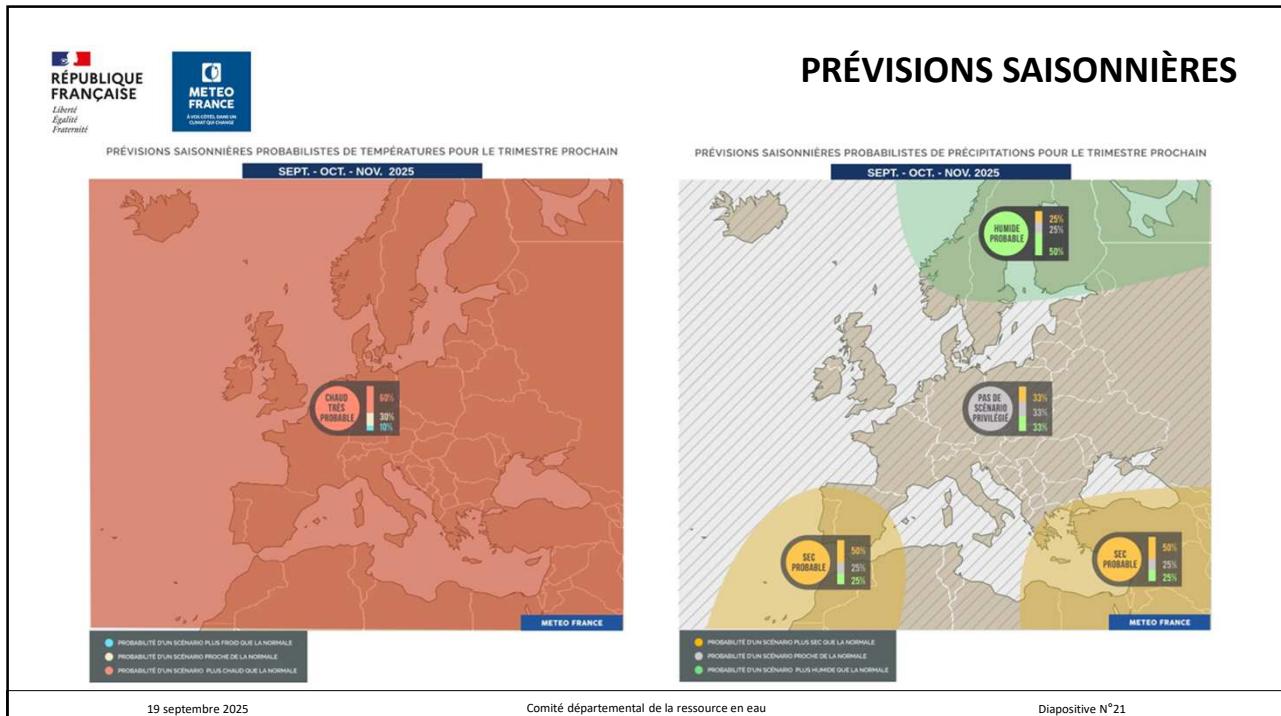
18



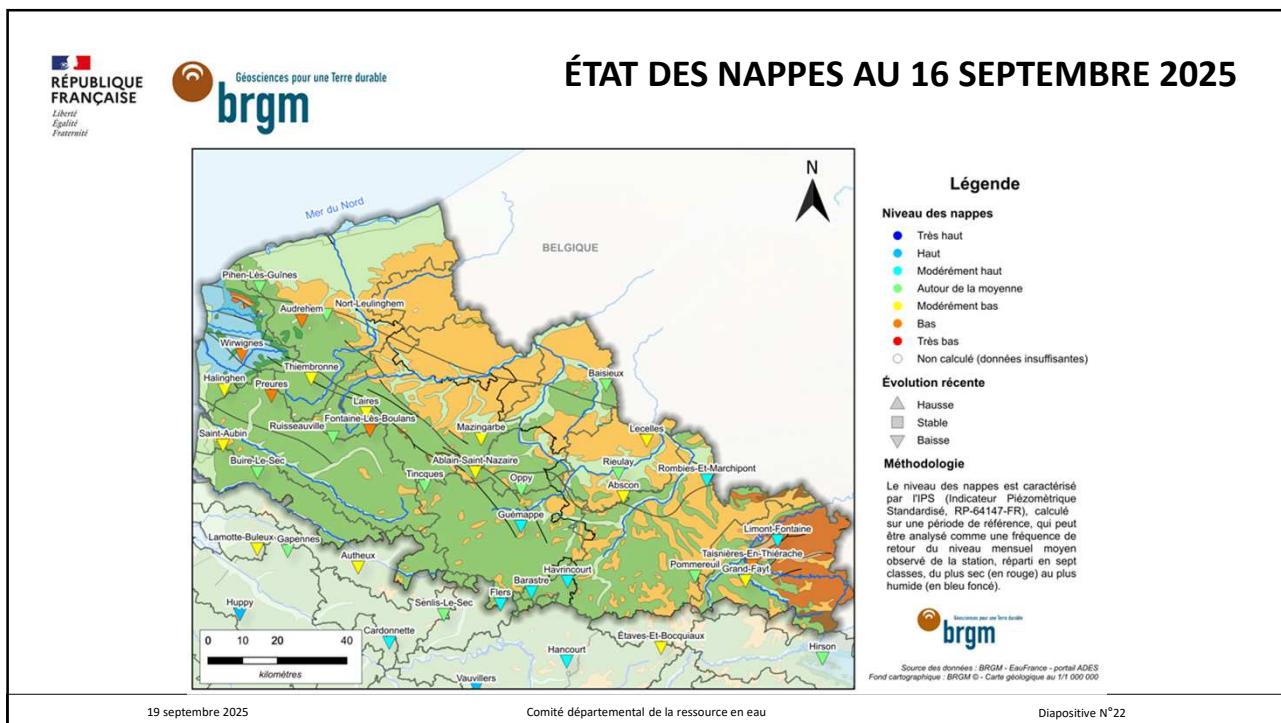
19



20



21



22



## ÉTAT DES DÉBITS DES COURS D'EAU AU 15 SEPTEMBRE 2025 – NORD

Bassin Versant	Rivière	Station référence	Dpt	Seuils septembre en m³/s																						
				Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre						
NORD	Sambre	Helpe Mineure	Etreoungt	59	2,399	1,310	1,470	0,911	0,767	0,478	0,414	0,358	0,324	0,310	0,312	0,271	0,265	0,260	0,247	0,243	0,256	0,251	0,211	0,175	0,150	0,126
		Sotre	Ferrière	59	2,368	1,553	1,655	1,300	1,265	1,065	0,809	0,627	0,574	0,518	0,450	0,399	0,381	0,359	0,317	0,308	0,308	0,337	0,280	0,229	0,194	0,162
	Scarpe Jenne Senseel et Escart	Ecallion	Thiam	59	1,647	1,343	1,539	1,249	1,173	1,072	0,942	0,963	0,863	0,781	0,707	0,711	0,649	0,635	0,549	0,523	0,534	0,614	0,534	0,460	0,407	0,390
		Scarpe aval Courant de Coutiches	Flinnes-lez- Râches	59	0,862	0,393	0,326	0,225	0,130	0,075	0,052	0,023	0,013	0,013	0,009	0,006	0,009	0,010	0,006	0,007	0,009	0,032	0,021	0,014	0,009	0,006
	Marque-Dieule	Marque	Ennevelin	59	0,667	0,345	0,335	0,224	0,105	0,080	0,043	0,045	0,048	0,039	0,035	0,028	0,017	0,015	0,011	0,014	0,019	0,041	0,034	0,029	0,024	0,021
	Yser	Yser	Bambecque	59	reste	1,793	1,779	1,222	0,789	0,291	0,210	0,145	0,131	0,108	0,087	0,025	0,041	0,034	0,021	0,028	0,027	0,078	0,061	0,047	0,038	0,029

Légende :  
RAS Vigilance  
Vigilance renforcée Alerté  
Alerte renforcée Crise

19 septembre 2025 Comité départemental de la ressource en eau Diapositive N°25

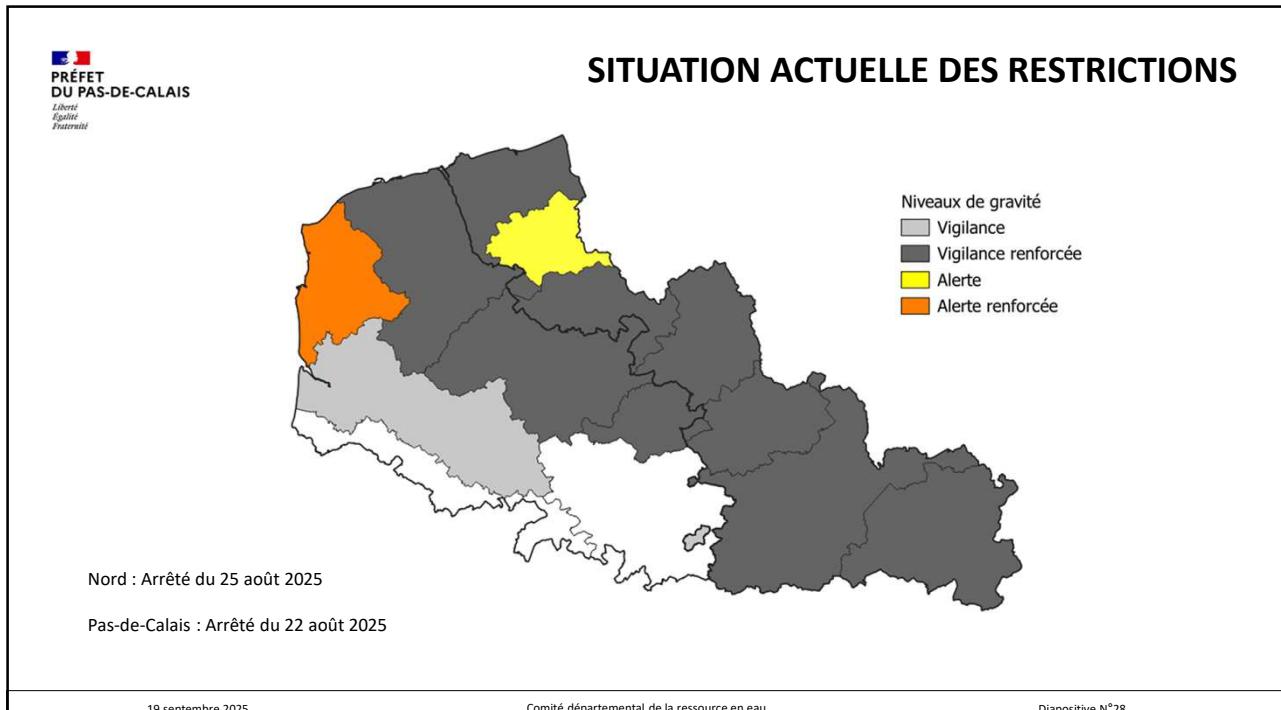
25

Bassin Versant	Rivière	Station référence	Dpt	Seuils septembre en m³/s																						
				Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre						
PAS-DE-CALAIS	Lys	Laquette	Witternemse	62	0,766	0,985	1,042	0,932	0,760	0,615	0,547	0,469	0,378	0,340	0,295	0,224	0,194	0,168	0,138	0,125	0,114	0,100	0,073	0,052	0,039	0,029
		Clarence	Robecq	62	1,677	1,700	1,738	1,488	1,225	1,075	1,000	0,888	0,782	0,718	0,765	0,817	0,793	0,709	0,558	0,420	0,471	0,416	0,354	0,299	0,259	0,221
	Automards et cours d'eau TAA	Aa	Wizernes	62	7,874	8,982	9,515	8,944	7,679	6,802	6,250	5,581	4,789	4,371	3,917	3,537	3,328	3,127	2,770	2,651	2,521	2,290	2,100	1,970	1,770	1,626
		Hem	Guemy	62	2,785	2,357	2,287	1,896	1,326	1,059	0,816	0,583	0,428	0,393	0,328	0,286	0,256	0,208	0,174	0,163	0,150	0,331	0,280	0,235	0,202	0,171
	Cotiers du Boulogne	Stack	Rimbert	62	1,131	0,762	0,679	0,510	0,257	0,171	0,144	0,110	0,063	0,052	0,053	0,048	0,043	0,043	0,040	0,040	0,041	0,048	0,035	0,025	0,018	0,013
		Wimereux	Wimille	62	1,305	0,884	0,858	0,650	0,481	0,355	0,241	0,165	0,134	0,123	0,102	0,074	0,066	0,073	0,058	0,066	0,076	0,064	0,049	0,036	0,028	0,022
	Canche	Liane	Wirwignies	62	3,181	2,252	2,017	1,644	1,306	0,935	0,758	0,582	0,482	0,404	0,400	0,328	0,309	0,277	0,199	0,210	0,233	0,306	0,258	0,214	0,184	0,155
		Brimeux	62	15,93	17,69	18,78	18,17	17,44	16,40	15,53	14,55	13,80	13,12	12,47	10,89	10,19	9,84	9,32	9,03	8,97	7,830	7,220	6,620	6,160	5,680	
	Ternoise	Heulin	62	5,75	5,98	6,14	5,89	5,71	5,57	5,75	5,34	5,05	4,93	4,68	4,11	3,70	3,49	3,31	3,22	3,14		2,940	2,690	2,450	2,270	2,080
	Authie	Authie	Dompierre	62	7,02	9,36	10,92	10,62	10,31	10,08	9,63	9,19	8,87	8,31	7,90	7,34	6,85	6,64	5,99	5,71	5,62		5,090	4,530	4,000	3,610

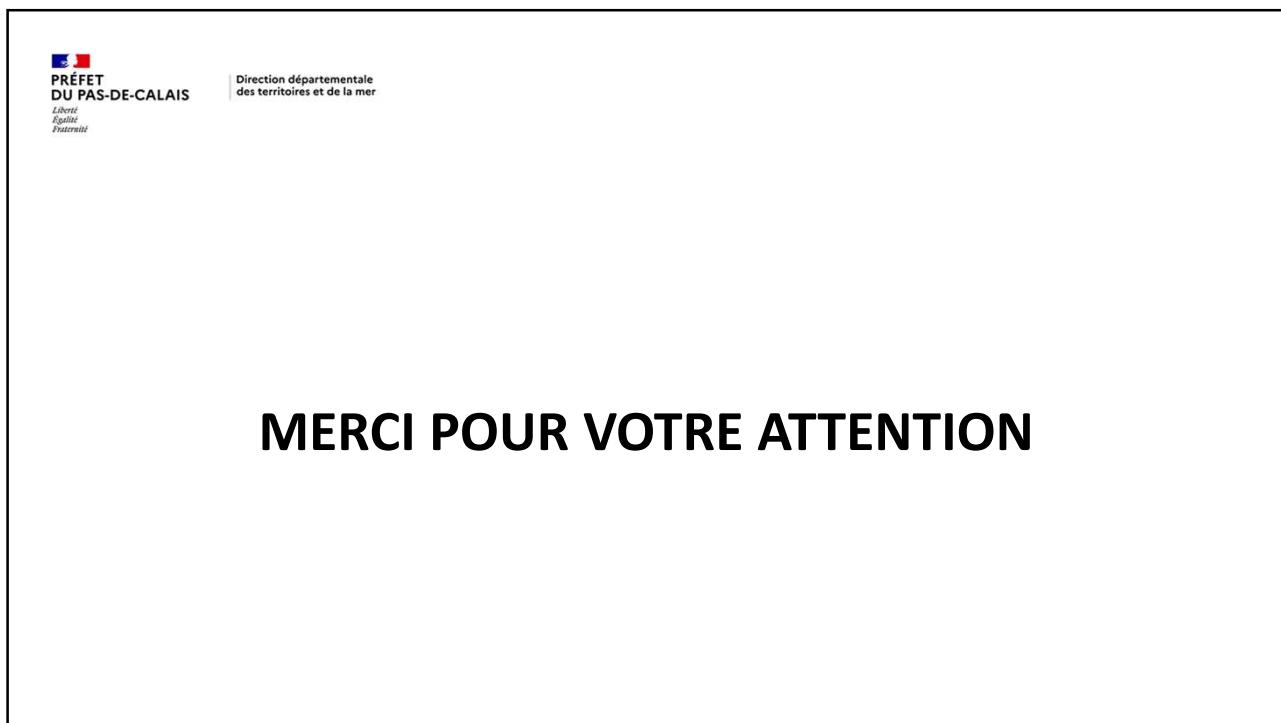
Légende :  
RAS Vigilance  
Vigilance renforcée Alerté  
Alerte renforcée Crise

19 septembre 2025 Comité départemental de la ressource en eau Diapositive N°26

26



28



29

**CLIMAT'EAU  
CONNECTÉS!**

**CONGRÈS DE L'ANEB**

**29 SEPTEMBRE - 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025**

**MARSEILLE**

CO-ORGANISÉ AVEC →

**ANEB** ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

**HUCA EPAGE** L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC QUI VEILLE SUR VOS RIVIÈRES

**Menelik** L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC QUI VEILLE SUR VOS RIVIÈRES

**Smavd** DURANCE

**&**

**La Métropole** AIX-MARSEILLE-PROVENCE

30

## Balad'eau, le podcast de la Scarpe amont

**L'épisode 3 sur les superpouvoirs de la haie est publié**

Interview à 3 voix :

- Association Chemins en campagne
- Réseau Haies Hauts-de-France
- Les Planteurs Volontaires

**L'épisode 4 sur le non-labour est presque prêt**

Merci aux intervenants pour leur disponibilité

Merci aux membres du panel pour leur investissement... estival

**Tous les épisodes sont sur vos plateformes** (Deezer, Spotify...) ou sur <https://www.spreaker.com/podcast/balad-eau--6519942>

31

## Etude HMUC : campagne de terrain

### **Volumes prélevables, kesako ?**

Les volumes prélevables sont les volumes disponibles pour les usages anthropiques (alimentation en eau potable, industrie, irrigation...) en tenant compte des besoins des milieux naturels, dans un contexte de changement climatique.

### **Pourquoi une campagne de mesures ?**

Pour définir les débits biologiques nécessaires au bon fonctionnement de la vie aquatique et humide

### **Quand ?**

- 11 et 12 août 2025 : reconnaissance des stations qui feront l'objet de mesures
- Automne 2025 : campagne de mesures de basses eaux
- Début 2026 : campagne de mesures de hautes eaux

32

## A venir pour les volontaires sur inscription

### **Comité technique HMUC**

**14 octobre 2025 de 9h00 à 12h30 à la Citadelle**

#### **Volet Usages**

Partage des hypothèses ajustées pour les usages actuels

Présentation du bilan des usages

Hypothèses de travail pour les usages futurs

#### **Volet Milieux**

Echanges sur les espèces cibles

Présentation de la méthodologie relative aux débits biologiques

Proposition de stations de définition des débits biologiques

Ce comité technique favorisera les échanges et **croisera les regards entre les usages anthropiques et les besoins des milieux.**

33

## Election du Président



34

## Désignation des Vice-Présidents



35

## Election du Bureau



36

**Actualisation des règles de fonctionnement  
conformément au décret du 02 décembre 2024**



37

## Ce que demande le décret

### Vice-Présidents

Un ou des Vice-Présidents doivent être identifiés dont au moins un du collège des élus.

### Pouvoir

Un membre de la CLE peut porter les pouvoirs de deux absents de son collège.

### Absences

Possibilité de sanctionner les absences répétées



38

## Ce qui évolue dans nos règles de fonctionnement

### Article 1 – Membres de la CLE

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir plus de **deux** pouvoirs.

### Article 4 – Vice-Présidents

Les Présidents des Commissions thématiques **issus du collège des élus** sont nommés Vice-Présidents de la CLE pour la durée du mandat de celle-ci.

39

## Ce qui évolue dans nos règles de fonctionnement

### **Article 7 - Absences**

Conformément à l'article R212-32 du code de l'environnement, en cas d'absence répétée d'un membre, le Président peut saisir l'instance ou l'organisme ayant proposé ce membre et lui demander de proposer un nouveau représentant dans un délai de trois mois. Si aucune proposition n'est faite, ou si le membre a été nommé après avoir été sollicité par le préfet, celui-ci désigne un nouveau membre.

#### **Est considérée comme absence répétée :**

- l'absence de confirmation/infirmation de présence à trois séances de la CLE consécutives
- l'absence ou la représentation à cinq séances de la CLE consécutives.

40

## Adoption des règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement d'une Commission Locale de l'Eau sont spécifiques (inhabituelles ?).

Avez-vous des questions



avant de passer au



41

## Adoption du pacte de gouvernance



42

## Pacte de gouvernance

### Qui s'engage ?

La CLE, l'Agence de l'Eau et la structure porteuse du SAGE

### Pourquoi ?

**Renforcer les SAGE à l'aide d'une maîtrise d'ouvrage solide** et d'un contrat territorial définissant les **objectifs de résultats** et les modalités de gouvernance

Développer une politique de contractualisation avec des indicateurs de suivi et d'évaluation

### Sur quelle période ?

Jusqu'à mi-parcours du 12<sup>ème</sup> programme, soit pour la période 2026-2027

### Comment ?

En clarifiant les attentes de chacun et en identifiant les financements correspondants, dans une **logique de mission avec un temps passé par action**

43

## Contenu du pacte de gouvernance

### Eléments de présentation

Structure porteuse

Commission Locale de l'Eau

Bassin et enjeux :

- Objectifs d'atteinte du bon état
- Pressions majeures

### Feuille de route...

Résultats visés pour 2026-2027

### ... déclinée en 2 annexes

Actions déployées sur la période en nbre de jours

Comptabilité analytique en € par jour

### Engagement des parties

Agence : attribuer les aides financières

CLE : mandater la structure porteuse pour mettre en œuvre les actions

Structure porteuse :

- mobiliser les moyens humains et financiers
- assurer le suivi du pacte et rendre compte à l'Agence et à la CLE

44

## Moyens cohérents avec les 14 autres SAGE d'Artois-Picardie

Gouvernance des instances locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la CLE, du Bureau et de ses Commissions Thématisques à raison de 3 CLE par an</li> <li>• Suivi et évaluation du SAGE : prendre en main le tableau de bord, compléter les indicateurs, suivre les délais de réalisation, renseigner et mettre à jour le tableau de bord.</li> <li>• Volet réglementaire : avis, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, veille réglementaire</li> </ul>	95 j	
Communication et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan de communication (disposition 21.1 du PAGD)</li> <li>• Rencontres du territoire d'eau : rencontres avec les EPCI, Toutes Commissions, animations grand public, publications Gest'Eau...</li> </ul>	40 j	
Mise en œuvre du PAGD	Cf diapos suivantes	93 j	106 j
Emergence d'un contrat de masse d'eau			10 j
Encadrement du projet			20 j
<b>1,6 ETP dédiés au SAGE + 0,2 ETP direction</b>		228 j	136 j

45

## Feuille de route (1/3)

### **Disposition 4.4 : Améliorer les connaissances sur la ressource en conduisant l'étude quantitative sur les volumes prélevables, dite HMUC**

Résultats attendus : pilotage des intervenants pendant toute la durée de l'étude

Indicateur : détermination de volumes prélevables par usage

Calendrier prévisionnel : rendu de l'étude au deuxième trimestre 2027

### **Disposition 22.2 : Porter et animer le SAGE en phase de mise en œuvre**

Résultats attendus : préparation et suivi de la procédure de création du syndicat mixte

Indicateur : création du syndicat

Calendrier prévisionnel : création au premier semestre 2027



### **Disposition 22.3 : Assurer une coordination inter-SAGE**

Résultats attendus : participation active aux travaux de l'ACLEBE

Livrables : comptes-rendus des réunions

46

## Feuille de route (2/3)

### **Disposition 12.1 : Mieux connaître certains polluants et sources de pollution**

Résultats attendus : lancement de l'étude traçage et pilotage des intervenants

Indicateur : attribution du marché

Calendrier prévisionnel : lancement de l'étude au second semestre 2027

Estimation : 100 000 € HT – cofinancements prévisionnels : 50%

### **Disposition 6.1 : Cartographier les éléments paysagers de ralentissement des écoulements**

Résultats attendus : lancement la pré-localisation SIG et pilotage des intervenants

Indicateur : attribution du marché

Calendrier prévisionnel : second semestre 2027

Estimation : 30 000 € HT – cofinancements prévisionnels : 50%

47

## Feuille de route (3/3)

### **Disposition 14.3 : Préserver les réseaux de fossés**

Résultats attendus : méthodologie participative de cartographie des fossés

Indicateur : lancement du recensement de terrain

Calendrier prévisionnel : premier semestre 2027

### **Disposition 6.4 : Coordonner des programmes de lutte contre le risque érosif à l'échelle de petits bassins versants**

Résultats attendus : accompagner un projet pilote sur un sous-bassin

Indicateur : identification d'un sous-bassin (secteur à enjeux + agriculteur volontaire)

Calendrier prévisionnel : premier semestre 2027

### **Disposition 8.1 : Mettre en place un outil de suivi de l'imperméabilisation des sols**

Résultats attendus : création de l'outil (partagé avec les services d'urbanisme)

Indicateur : renseignement de l'année de référence

Calendrier prévisionnel : création au premier semestre 2027

48

## Chiffrage du pacte de gouvernance

<b>Moyens cohérents avec les 14 autres SAGE d'Artois-Picardie</b>	
Affectation	1,6 ETP SAGE + 0,2 ETP direction
Dépenses salariales annuelles brutes chargées	157 700 €/an
Dépenses totales pour la structure porteuse	203 980 €/an
Dépenses totales affectées au SAGE	176 724 €/an
Dépenses financiables	171 700 €/an
Recettes	120 190 €/an
Reste à charge global	83 790 €/an
Contribution des EPCI (toutes choses égales par ailleurs)	0,88 €/hab

49

## Adoption du pacte de gouvernance



50

A VENIR



51

## A venir dans le cadre de votre mandat

**Commission Locale de l'Eau**

**03 février 2026 à 18h00**

Ordre du jour :

- Etude HMUC : point d'étape
- Rapport annuel 2025
- Bilan de mandat septembre 2016 – mars 2026



52

## A venir pour les volontaires sur inscription

**Comité technique HMUC**

**14 octobre 2025 de 9h00 à 12h30 à la Citadelle**

### Volet Usages

Partage des hypothèses ajustées pour les usages actuels

Présentation du bilan des usages

Hypothèses de travail pour les usages futurs

### Volet Milieux

Echanges sur les espèces cibles

Présentation de la méthodologie relative aux débits biologiques

Proposition de stations de définition des débits biologiques

Ce comité technique favorisera les échanges et **croisera les regards entre les usages anthropiques et les besoins des milieux.**

53